



0907400502

DATE DEPOT : 2009-08-31

NUMERO DE DEPOT : 74005

N° GESTION : 1995B15688

N° SIREN : 403092968

DENOMINATION : AU FORUM DU BATIMENT

ADRESSE : 61/63 RUE DESNOUETTES 75015 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/06/09

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITALMODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

Puis, Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président rappelle et expose ce qui suit :

1° L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2009 a décidé une augmentation de capital de sept mille huit cents euros (7 800 €) pour le porter de 8 190 000 € à 8 197 800 €, par émission de cinq (5) actions nouvelles de mille cinq cent soixante euros (1 560 €) de valeur nominale chacune, émises au prix unitaire de deux mille cinq cent soixante euros (2 560 €), soit avec une prime d'émission de mille euros (1 000 €) par action, à libérer lors de la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, de la totalité de la valeur nominale et de la prime d'émission, soit la somme de douze mille huit cents euros (12 800 €) ; cette souscription étant réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes ou aux cessionnaires ou bénéficiaires des droits de souscription attachés auxdites actions.

L'Assemblée Générale a décidé que les souscriptions aux actions nouvelles et les versements seraient reçues au siège administratif de la Société, situé à SAINT-OUEN (93400) - 3 boulevard Jean Jaurès, du 26 mai 2009 au 8 juin 2009, inclus.

Elle a décidé, en conséquence, de modifier les articles 7 et 8 des statuts, sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

2° Le délai de souscription s'est trouvé clos le 8 juin 2009.

Toutes les actions ont été souscrites le 25 mai 2009, par Monsieur Joseph Stive LELLOUCHE; étant précisé que Monsieur Jacques COHEN et Madame Isabelle JAOUI ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

3° La souscription de Monsieur Joseph Stive LELLOUCHE a été intégralement libérée par compensation avec la créance certaine, liquide et exigible sur la Société, pour un montant de douze mille huit cents euros (12 800 €), prime d'émission incluse.

Elle a été constatée par un certificat des Commissaires aux comptes, au vu de l'arrêté de compte, établi le 7 mai 2009, par le Conseil d'Administration et des pièces comptables fournies.

4° Monsieur le Président demande en conséquence, au Conseil d'Administration, de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

5° Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, les décisions suivantes :

Le Conseil d'Administration constate que l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2009, est devenue définitive à compter de ce jour.

 

Le Conseil d'Administration constate en outre que la modification des articles 7 et 8 des statuts, est devenue définitive à compter de ce jour.

En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts sont désormais rédigés comme suit :

"ARTICLE 7 - APPORTS

Apports en numéraire

Depuis sa constitution la Société a bénéficié d'apports en numéraire d'un montant de 200 000 Francs.

Il a en outre été incorporé au capital social :

- des réserves pour un montant de 60 000 F le 21 mars 1997
- des réserves pour un montant de 1 040 000 Francs le 29 juillet 1999
- des réserves pour un montant de 11 914 Francs le 31 décembre 2000
- une fraction de la prime de fusion pour un montant de 7 600 000 € le 12 février 2001
- la réserve spéciale constituée par décision de l'assemblée générale du 27 Juin 2001, d'un montant de 161 326,50 €
- Apport d'une somme de 228 673,50 € à l'occasion de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2005.

Apports en nature

Du fait de l'absorption par voie de fusion de la société AU FORUM DU BATIMENT "A.F.D.B.", le 31 Décembre 2000, la société AU COMPTOIR DE PLOMBERIE SERRURERIE "A.C.P.S." a reçu à titre d'apport fusion, un actif net de 59 709 045 F.

Compte tenu de la valeur des titres de la société AU FORUM DU BATIMENT "A.F.D.B." détenus par la société AU COMPTOIR DE PLOMBERIE SERRURERIE "A.C.P.S.", titres annulés du fait de la fusion, le montant de la prime de fusion s'est élevée à 52 697 045 F.

Incorporation de réserves

A l'occasion de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 Mai 2005, il a été incorporé au capital social, une réserve spéciale d'un montant de 161 326,50 € qui avait été constituée en application d'une décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2001, pour permettre à Monsieur Jacques COHEN, de libérer la souscription des 250 actions dont l'option lui avait été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mars 2000.

Réduction du capital social

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 octobre 2006, le capital social a été réduit d'une somme de deux millions six cent cinquante deux mille euros (2 652 000 €) par voie de rachat de mille sept cents (1 700) actions en vue de les annuler.

The image shows two handwritten signatures in black ink at the bottom of the page. The signature on the left is a stylized, cursive mark, possibly representing the initials 'JC'. The signature on the right is more legible, appearing to be 'AS'.

Incorporation de réserves

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2007, le capital social a été augmenté d'une somme de deux millions six cent cinquante deux mille euros (2 652 000 €) pour le porter de 5 538 000 € à 8 190 000 €, par incorporation de réserves et création de mille sept cents actions nouvelles de mille cinq cents euros (1 560 €) de valeur nominale chacune.

Augmentation de capital social par apport en numéraire

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2009 et du Conseil d'Administration du 9 juin 2009, le capital social a été augmenté d'une somme de sept mille huit cents euros (7 800 €) pour le porter de 8 190 000 € à 8 197 800 €, par création de cinq actions nouvelles de mille cinq cents euros (1 560 €) de valeur nominale chacune, émises au prix de deux mille cinq cent soixante euros (2 560 €), libérées intégralement par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

**Total des apports représentant le capital social,
Huit millions cent quatre vingt-dix-sept mille huit cents euros, ci 8 197 800 €"**

"ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social, formé au moyen des apports et des incorporations de réserves qui précèdent, s'élève désormais à HUIT MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE HUIT CENTS EUROS (8 197 800 €).

Il est divisé en CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ (5 255) Actions de MILLE CINQ CENT SOIXANTE EUROS (1 560 €) chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées."

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

*

* *

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, pour servir et valoir ce que de droit, par le Président et l'un des Administrateurs.

Le Président
Monsieur Joseph Stive LELLOUCHE

Un Administrateur
Monsieur Jacques COHEN

